RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'ALLIER
Mairie de Villeneuve-sur-Allier
Code Postal 03460
Tél. : 04 70 43 30 05

# ARRETE N° 53/2026

*Le Maire de la Commune de Villeneuve sur Allier*

**VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;**

**VU le code de la route ;**

**VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 et L 2122-18 ;**

**VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.**

**CONSIDÉRANT la demande en date du 20 Octobre 2026 par BBF RESEAUX-SAINT ELOI, M Martin Mickael.**

**CONSIDÉRANT que pour permettre les travaux nécessitant le déplacement coffret réseau à la demande de la mairie, plus reprise 2 branchements existants, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :**

*ARRÊTE :*

*ARTICLE 1* :

*Du 22 Octobre 2026 au 01 Décembre 2026 de 07 h 00 à 19 h 00, la chaussée au niveau de la Rue du Presbytère 03460 Villeneuve sur Allier pourra être rétrécie à la circulation afin de permettre les travaux.*

*La circulation pourra être alternée à l'aide de panneaux B15 et C18.*

*Pour les besoins de ces travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h, 50 m avant et après le chantier.*

*ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par* **BBF RESEAUX-SAINT ELOI**, *selon les directives de Monsieur le Maire.*

*ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de VILLENEUVE SUR ALLIER.*

*ARTICLE 5* :

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CLERMONT FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessibles à partir du site www.telerecours.fr .*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'ALLIER

*Mairie de Villeneuve-sur-Allier*

Code Postal 03460
Tél. : 04 70 43 30 05

**Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

**- Monsieur le commandant de communauté de Brigades de Gendarmerie de Moulins,**
**- Monsieur le Maire de Villeneuve sur Allier**
**- BBF RESEAUX-SAINT ELOI, M Martin Mickael.**

**Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.**

**Fait à VILLENEUVE SUR ALLIER, le 22 Octobre 2026**

**Le Maire,**
**Signature et cachet**

MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-ALLIER ★03 (Allier)★

Dominique DESFORGES-DESAMIN